

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : tarif extrascolaire d'accès et de prêt de la Bibliothèque Municipale aux personnes extérieures et aux associations dont le siège est hors de la commune de Plateau d'Hauteville

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

BOYER Corinne pouvoir à Gaëlle FORAY
GUILLERMET Maria pouvoir à Philippe EMIN
MARTINE Christine pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 4 pouvoirs donc 27 votants.

Par un contrat de concession signé le 02 août 2021, la commune de Plateau d'Hauteville a confié la gestion et le développement de la bibliothèque municipale à l'association Alfa3A pour une durée de 3 ans, à compter du 1er septembre 2021.

Vu le Compte rendu de réunion avec la lecture publique de l'Ain du 30 novembre 2021 ;

Vu le Compte rendu de la commission de suivi de DSP Péri-scolaire et Bibliothèque du mardi 12 avril 2022 ;

Vu le Compte rendu de réunion avec le délégué de la Bibliothèque du 21 septembre 2022 ;

Considérant que beaucoup de familles et de particuliers, estimé en 2022 à 57, qui n'habitent pas la commune viennent à la bibliothèque municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif extrascolaire différencié pour le droit d'accès annuel à la bibliothèque aux personnes extérieures et aux associations dont le siège est hors de la commune selon les modalités suivantes :

- Droit d'accès annuel Individuel : 30 €
- Droit d'accès annuel Famille : 30 €
- Droit d'accès annuel Association : 30 €

Le montant estimé à (57 x 30 =) 1710 € annuel ne modifie pas l'équilibre du contrat de délégation de service public.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR, 3 ABSTENTIONS de Humbert CRETIER, Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER,

- **APPROUVE** le tarif extrascolaire pour le droit d'accès annuel à la bibliothèque aux personnes extérieures (individuel ou famille) et aux associations dont le siège est hors de la commune d'un montant de 30€ ;
- **NOTIFIE** cette délibération à la Direction de la Lecture Publique du Département
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN